

## DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Madame Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation sur l'enseignement supérieur,

donne délégation de signature à Madame Sandrine BOYAT, Ingénieur d'Etudes,  
Responsable du service de la Formation Ouverte et A Distance, (FOAD)

à l'effet de signer, pour la FOAD,

- les attestations de présence aux examens
- les relevés de connexion
- les dossiers de financement OPCA
- les conventions de stages des apprenants ayant un statut de formation continue

En cas d'absence de Madame Sandrine BOYAT, Madame Pascale DEMAUX, Directrice  
de la Direction des Etudes et de la Scolarité reçoit délégation pour signer les documents ci-  
dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2017

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> mars 2017

Le délégué,



Sandrine BOYAT

Le délégué,



Pascale DEMAUX

La Présidente



Corinne MASCALA

